

# Politique de l'arbre - bilan 2012-2017

## 1. DISPOSER D'OUTILS JURIDIQUES DE PROTECTION DE L'ARBRE

OBJECTIF :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer d'outils juridiques efficaces et dissuasifs permettant de garantir la protection du patrimoine arboré</li> </ul>	
ACTIONS	RÉALISATION ET PERSPECTIVES
S'assurer d'appliquer l'intégralité des mesures de protection de l'arbre dans la réglementation municipale	<p>L'application est effectuée par l'urbanisme. De 2012 à 2017, 1 290 permis d'abattage ont été octroyés (en moyenne 323 permis par année). Un permis gratuit est délivré pour l'abattage de frêne touché par l'agrile du frêne, ils constituent 43% des permis.</p> <p>Une mise à jour du règlement en matière de calibre, d'essences proscrites pourrait avoir lieu (article 5.12, règlement de zonage). L'ajout de clauses sur la protection et les aménagements permettant le déploiement du système racinaire des arbres dans les devis de travaux et dans les exigences de livraison de permis de rénovation/construction est prioritaire pour la conservation de la santé des arbres et de la canopée.</p>
Maintenir des surfaces boisées dans les parcs municipaux et les espaces verts	<p>Les surfaces boisées sont maintenues. Toutefois, des plantations additionnelles et la mise en place de mesures de contrôle de certaines espèces exotiques comme le nerprun ou la renouée japonaise seraient requises. Une liste des espaces municipaux avec superficie boisée et la mesure de cette dernière devraient être mises en place afin d'avoir des indicateurs de suivis adéquats.</p>
Augmenter, sur les permis de construction, le pourcentage minimal de surface végétalisée	<p>La surface minimale est actuellement de 20%.</p>
Remettre, avec le permis de construction, un livret de recommandations à l'attention des entrepreneurs, des maîtres d'œuvre et des propriétaires privés	<p>Depuis 2014, un guide est remis avec les permis de construction importants (article 5.12 du règlement de zonage).</p>

## 2. INVENTORIER LE PATRIMOINE ARBORÉ

OBJECTIFS :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de données fiables permettant une gestion dynamique du patrimoine arboré</li> <li>Prévenir les allergies polliniques</li> </ul>	
ACTIONS	RÉALISATION ET PERSPECTIVES
Terminer l'inventaire du patrimoine arboré public	<p>L'inventaire a été débuté en 2013 et terminé en 2017. Représentant un investissement de 77 500\$ par an sur cinq ans, il a permis de dénombrer 15 600 arbres publics, dont 2 975 frênes (20%).</p>
Procéder à des tournées régulières de mise à jour de l'inventaire	<p>La migration de la base de données de gestion des arbres vers ArcGis en 2017 permet la mise à jour en continu à compter de 2018. Les processus d'implantation seront en cours de 2017 à 2019.</p>
Planifier la réalisation des travaux à partir des données recueillies lors des tournées	<p>Les travaux sont planifiés en fonction de l'inventaire et des requêtes citoyennes. Une planification des entretiens est réalisée annuellement et elle est adaptée en fonction des appels de citoyens pour figurer aux contrats annuels d'élagage ou d'abattage. Des conseils ont aussi été prodigués par l'ingénieur forestier responsable de l'inventaire forestier (élagage, haubanage, etc.), malheureusement, les recommandations durent être hiérarchisées afin de respecter le budget de la division.</p>
Diffuser à la population des informations concernant le patrimoine arboré sur le site Internet de la Ville	<p>Information diffusée à compter de 2013. La mise à niveau du site est requise pour 2018.</p>
Prendre en compte le caractère allergisant des essences dans l'établissement des priorités de renouvellement	<p>Les essences allergisantes identifiées par l'INSPQ sont considérées lors des plantations municipales (bouleau, chêne, aulne, frêne, noyer, peuplier, saule, orme, érable). Le bouleau, l'aulne et le noyer ne sont pas privilégiés dans les plantations municipales. Beaucoup de considérations dans le choix des arbres : indigènes, résistants au sel et aux conditions urbaines, adaptés aux changements climatiques, structurellement diversifiés, diversifiés au niveau du famille-genre-espèce (10-10-10), accessibles en pépinière, sont à considérer.</p>

## 3. CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ DÈS LA PLANTATION

OBJECTIFS :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer des conditions favorables à un développement optimal des plantations urbaines</li> <li>Protéger durablement les arbres de diverses agressions possibles</li> </ul>	
ACTIONS	RÉALISATION ET PERSPECTIVES
Respecter des modalités de plantation et de protection des arbres en bordure de rue	<p>Les modalités de plantation du bureau de normalisation du Québec (NQ0605-100) sont intégrées dans le devis des Travaux publics depuis 2015. L'intégration au Génie a eu lieu en 2016. Une surveillance des entrepreneurs demeure requise.</p>
Assurer un suivi rigoureux des jeunes plants au cours de leurs deux premières années	<p>Le premier suivi de deux ans est introduit dans la clause de plantations et garanti par l'entrepreneur. Un suivi sur les trois années suivantes est intégré en partie dans la tâche de l'horticulture (taille, soucoupe, arrosage). Ce mandat est difficile à ajouter et demandera une réévaluation du rythme de plantation pour bien couvrir la période de 0 à 7 ans.</p>
S'assurer de la cohérence entre les caractéristiques du site de plantation et les exigences de l'arbre	<p>La Ville dispose d'une liste d'espèces à planter qui a été validée par des arboriculteurs en fonction des essences adaptées aux conditions urbaines et au microclimat de Saint-Lambert.</p>
Développer des mesures de protection du tronc de l'arbre et les implanter au besoin	<p>Les troncs des jeunes arbres sont protégés avec des clôtures de bois durant la période hivernale sur les rues du centre-ville. Il est recommandé d'accentuer ces mesures pour les zones de travaux.</p>

## 4. DÉVELOPPER LA VÉGÉTALISATION AU PIED DES ARBRES

OBJECTIFS :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la végétalisation au pied des arbres dans un but de biodiversité, de facilité d'entretien et de santé publique</li> </ul>	
ACTIONS	RÉALISATION ET PERSPECTIVES
Réintroduire, à travers la ville, une flore indigène locale évoluant avec l'arbre	<p>Certains pieds d'arbres au centre-ville bénéficient de plantations. Les coupures successives au service des Travaux publics ont causé l'abolition de cette mesure.</p>
Implanter une flore horticole diversifiée	<p>Des espèces indigènes à faible entretien ont été identifiées, mais on ne retrouve pas de directives internes.</p>
Lancer une campagne d'information et de promotion de l'action « Planter au pied de vos arbres »	<p>Cette campagne a été annulée, en raison de manque de temps de l'équipe horticole pour reprendre la relève une fois les projets abandonnés par les citoyens.</p>

Réaliser et animer des ateliers de conception et de plantation avec les citoyens

Il n'y a pas eu d'ateliers de conception offerts largement, car les ressources sont débordées en période estivale. Une plantation de 27 arbres a eu lieu en 2012 avec 5 jeunes du Centre d'Intégration Jeunesse Adulte (CIJAD) et trois avec les scouts en 2014 et des activités ont eu lieu avec 105 enfants des camps de jour (2015-2016).

## 5. PROMOUVOIR UNE LUTTE RAISONNÉE ET UNE PROTECTION BIOLOGIQUE INTÉGRÉE

### OBJECTIFS :

- **Supprimer, à terme, les interventions de traitement chimique**
- **Développer des moyens de lutte alternatifs permettant de réguler les populations de ravageurs**

### ACTIONS

### RÉALISATION ET PERSPECTIVES

Tester de nouveaux procédés de traitements non chimiques comme la pulvérisation d'eau savonneuse et le traitement des troncs à l'huile végétale

Aucun produit chimique n'est utilisé à l'exception du TreeAzin™. La tâche goudronneuse, la tavelure ou les problèmes de pucerons (miellat) ne sont pas traités : la meilleure solution est le renforcement de l'arbre en soi, l'arrosage et la fertilisation sont recommandés afin d'avoir des arbres sains qui combattent par eux-mêmes les ravageurs.

Promouvoir des moyens efficaces de lutte alternative

Les moyens de lutte alternative aux pesticides sont diffusés au besoin par la ligne Info-environnement et la patrouille verte (scarabées japonais).

## 6. ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES ARBRES

### OBJECTIFS :

- **Planter, sur 10 ans, l'équivalent de 20 % du patrimoine actuel des arbres en bordure de rue**
- **Définir et intégrer de nouvelles orientations de plantation permettant une évolution positive et durable du patrimoine**
- **Promouvoir la biodiversité**

### ACTIONS

### RÉALISATION ET PERSPECTIVES

Mettre en œuvre un plan de renouvellement des arbres en bordure de rues sur les 10 prochaines années

Un plan de renouvellement a été mis sur pied en raison de l'arrivée de l'agrile du frêne et du besoin de diversifier la canopée composée à 60% d'arbres de même structure et à plus de 40% d'érables (genre *Acer*). La plantation de 20% du patrimoine actuel d'environ 17 000 arbres représente un objectif annuel de 312 arbres, ce qui est très élevé compte tenu des ressources humaines actuelles. L'objectif a été ramené à 250 arbres, soit environ 16%.

Favoriser la biodiversité et les espèces indigènes

Le plan cible l'augmentation de la diversité structurale des arbres présents de même que leur variété. Il vise toutefois à conserver la représentativité d'essences indigènes au Canada pour plus de 60% des individus présents.

Privilégier les arbres nécessitant peu d'entretien

Les essences susceptibles aux maladies, tels les cerisiers et les pommiers, sont graduellement éliminées.

Établir une liste d'essences à planter en fonction des différents environnements et la diversifier constamment

Le plan cible 80 essences et variétés d'arbres issues du Québec, du Canada, de l'Amérique du Nord de même que certains arbres résistants aux conditions urbaines provenant de l'Europe et l'Asie ou de variétés horticoles. Les considérations intégrées au sein de la liste d'essences à planter ont été les suivantes : indigènes au Québec, au Canada, hybrides résistants aux maladies, résistants au sel et aux conditions urbaines, adaptés aux changements climatiques. De plus, la totalité de la canopée doit être structurellement diversifiée et diversifiée au niveau du famille-genre-espèce (10-10-10) et des variétés. Enfin, les arbres doivent être accessibles en pépinière.

Développer des outils d'aide au choix de l'essence (guide décisionnel, fiches descriptives d'arbres, etc.)

Un guide de l'arbre à planter a été produit pour les citoyens en 2013. Sa révision a été amorcée en 2018 en vue de le rendre virtuel.

Instaurer une tradition citoyenne et organisationnelle de plantation d'arbres commémoratifs

Les citoyens ont planté des arbres depuis 1993 au Bois des citoyens. L'organisme à but non lucratif continu d'accueillir les citoyens. La communication autour du Bois des citoyens pourrait être relancée ainsi que son conseil d'administration.

Obliger la plantation d'au moins un arbre dans l'emprise de rue par propriété

Un arbre par cour avant est requis par règlement. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires afin de conserver un rythme élevé de plantation (humaines, matérielles et financières).

Vente annuelle d'arbres

La vente annuelle d'arbres a lieu en mai depuis 2012. 815 arbres ont été plantés par les citoyens de 2012 à 2017.

## 7. PRÉSERVER LES ARBRES REMARQUABLES ET PLANTER DES ARBRES D'AVENIR

### OBJECTIFS :

- **Préserver et valoriser les arbres remarquables du patrimoine lambertois**
- **Réserver des espaces pour la plantation d'arbres d'avenir**
- **Concevoir un aménagement spécifique pour les arbres d'avenir**

### ACTIONS

### RÉALISATION ET PERSPECTIVES

Inventorier les arbres remarquables selon des critères spécifiques : beauté, dimension remarquable, rareté botanique, âge et lien avec le patrimoine

8 arbres remarquables sont présents à Saint-Lambert.

Dresser une carte de répartition des arbres remarquables

Avec la mise en place de la base de données, suite à l'inventaire 2013-2017, il sera possible de produire une carte de répartition.

Informers les propriétaires privés du caractère remarquable de leurs arbres

Les propriétaires en bordure de la localisation d'arbres publics remarquables pourront être informés en 2018.

Offrir un service d'expertise aux propriétaires d'arbres remarquables

La ville n'a pas été en mesure de fournir un service spécialisé. Elle fournit toutefois des conseils lorsque les citoyens communiquent avec elle pour leurs arbres privés.

Localiser les sites de plantation des arbres d'avenir

Ces sites ont été localisés et doivent être intégrés à la plateforme web de la base de données des arbres.

Planter un arbre d'avenir par district

8 arbres d'avenir ont été plantés en 2012.

## 8. DÉVELOPPER LE SAVOIR-FAIRE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

### OBJECTIF :

- **Investir dans la formation de l'ensemble des intervenants de la gestion de l'arbre afin d'optimiser la qualité du suivi du patrimoine arboré**

### ACTIONS

### RÉALISATION ET PERSPECTIVES

Développer à l'interne le transfert des connaissances sur l'arbre

La collaboration avec la superviseuse à l'embellissement a eu lieu avec l'équipe des Travaux publics, de l'Urbanisme et du Génie. Des formations plus structurées n'ont pas eu lieu, mais un besoin a été ciblé quant à l'intégration des arbres au sein des travaux d'infrastructures publiques et de rénovation privée.

Maintenir les mandats à des élagueurs

Les mandats à des élagueurs externes ont été maintenus.

Inviter les entrepreneurs aux formations organisées par l'administration municipale

Cette activité n'a pas eu lieu.

Mener des actions de sensibilisation sur l'arbre et les pratiques de taille douce

L'équipe d'horticulteurs a reçu des conseils annuellement par notre entrepreneur en élagage et les trois employés auront une formation sur la taille des arbres en 2018.

Évaluer l'avancement des projets et la bonne adéquation des moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre

Les ressources financières allouées pour gérer la crise de l'agrile du frêne ont été importantes, représentant un investissement de 400 000\$ pour la période de 2015 à 2017 dédié à l'abattage, au traitement et à l'inventaire

---

des frênes de même qu'à la plantation d'arbres de remplacement. Jusqu'en 2023, le rythme d'abattage devra être maintenu à environ 300 arbres par an, le traitement à 178 arbres et la plantation à 250 arbres par an. Le plan Agrile requerra la poursuite des investissements pour 6 ans (2018-2023). Pour assurer le maintien de la canopée, des ressources humaines temporaires affectées à l'arboriculture ou un contrat externe devront être envisagés à raison de 3 jours par semaines pour la saison estivale.



---

## **ACTIONS PROVENANT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012-2016**

---

Préparer un plan de gestion de foresterie urbaine

Un projet est en cours de développement. La fin de l'inventaire en 2017 était requise pour finaliser le plan.

Les principaux enjeux de la foresterie urbaine de Saint-Lambert pour maintenir et rétablir une canopée de 32% sont :

- assurer la conservation des arbres existants lors de travaux municipaux et de travaux privés;
- assujettir les projets à une intégration des besoins des arbres au moment de la réalisation de travaux municipaux et de travaux privés (sol structural, fosse suffisante, irrigation, etc.);
- diversifier le couvert forestier pour rendre notre forêt urbaine plus résistante dans un contexte de changements climatiques,
- garantir le renouvellement des arbres morts et dépérissant en fonction de ressources humaines et financières limitées.



---

Créer un fonds de l'arbre

Cette mesure n'a pas été explorée.